



AS/Cult (2023) PV 04 Add¹

15 septembre 2023

FAC PV04Add_23

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Addendum au procès-verbal de la réunion tenue à Londres le 1er juin 2023

4. La protection des droits humains dans et par le sport : obligations et responsabilités partagées

[Doc.15750 ; AS/Cult/Inf (2023) 04rev]

La présidente présente les invités :

- M^{me} Emily Logan, Irlande, commissaire à la Commission de l'Ombudsman de la Garda Síochána (police) ;
- Mme Olivia Jasriel, fondatrice de Athletes Against Child Abuse, Afrique du Sud
- M. Patrice Evra, ancien capitaine de Manchester United et de l'équipe de France, survivant d'abus et militant contre les abus dans le sport et au-delà
- Mme Maud de Boer Buquicchio, Présidente de l'ONG « En finir avec la prostitution enfantine, la pornographie enfantine et le trafic d'enfants à des fins sexuelles » (ECPAT)
- Mme Joyce Cook, Conseillère principale auprès du bureau du président, (Entité chargée de la sûreté dans le sport), FIFA
- Mme Kirsty Burrows, Responsable principale, Unité du sport en toute sécurité, Comité international olympique (CIO)
- M. Simon Mason, responsable de la stratégie en matière de sport - Ministère de la culture, des médias et des sports, Royaume-Uni
- M. Alasdair Bell, Secrétaire général adjoint de la FIFA
- Mme Ashley Ehlert, Secrétaire générale adjointe et directrice juridique, Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF)
- M. Kit McConnell, Directeur des Sports, Comité international olympique (CIO)
- M. Alexandre Husting, Président du Conseil de direction de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), Conseil de l'Europe

La présidente ouvre l'audition consacrée au thème « Violence dans le sport et mesures de protection ». Elle explique que l'audition est ouverte au public : des médias sont présents et les comptes rendus seront publiés. L'audition est organisée en deux sessions : la première sur « Comprendre la violence dans le sport » et la seconde sur « Lutter contre la violence dans le sport : réponses au niveau national et international ». Les deux sessions seront modérées respectivement par Mme Emily Logan, Commissaire, Commission de médiation de la Garda Síochána (Irlande) et Lord Foulkes of Cumnock (Royaume-Uni).

Session I. Comprendre la violence dans le sport

Mme Logan présente Mme Olivia Jasriel, fondatrice de la *Jasriel Foundation Athletes Against Child Abuse*, une ONG sud-africaine axée sur la protection des sportifs contre les abus commis sur les enfants. Olivia Jasriel est l'une des victimes de Bob Hewitt. Ancienne joueuse de tennis internationale, elle est encore activement impliquée dans le sport. Au cours des 13 dernières années, elle s'est personnellement investie dans diverses organisations et a œuvré sans relâche et avec courage pour traduire en justice les

¹ Approuvé et déclassifié par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias lors de sa réunion le mardi 10 octobre 2023, à Strasbourg.

prédateurs sexuels qui sévissent dans le milieu sportif. S'étant occupée et s'occupant encore de nombreuses affaires d'abus, elle a acquis une solide expérience des procédures judiciaires. Elle demande quels sont les principaux défis auxquels sont confrontées les victimes d'abus dans le sport et comment y répondre.

Le discours de **Mme Jasriel** est ci-dessous :

« Les victimes d'abus commis dans le cadre de leurs activités sportives sont confrontées à de nombreux défis, notamment le déséquilibre des pouvoirs, la peur, l'absence de responsabilité et le faible taux de condamnation. Il est important de reconnaître la vulnérabilité de nos enfants et d'aborder ces questions en mettant l'accent sur la prévention et les mesures de protection et de soutien des victimes. Il est également nécessaire de prendre des mesures aux niveaux national et international, étant donné que les fédérations sportives ont souvent tendance à donner la priorité à l'auto-préservation.

L'un des principaux défis auxquels sont confrontées les victimes est le déséquilibre des pouvoirs qui existe dans les milieux sportifs. En effet, les entraîneurs, les officiels et les administrateurs ont souvent un pouvoir et une autorité sur les sportifs qui empêchent les victimes de prendre la parole. Cette dynamique du pouvoir peut se traduire par une crainte de représailles, un rejet des plaintes, voire des menaces pour la carrière d'un sportif. Pour y remédier, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de signalement clairs et des organismes de contrôle indépendants permettant d'engager la responsabilité des coupables et de protéger les droits des victimes.

Un autre défi est le sentiment d'impunité et le faible taux de condamnation dans les cas d'abus commis dans le sport. Cette situation peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment des procédures d'enquête inadéquates, l'absence de cadres juridiques appropriés et la tendance prioritaire des fédérations sportives à protéger leur réputation et à se préserver. Pour surmonter ces difficultés, un effort concerté est nécessaire pour renforcer les cadres juridiques, améliorer les procédures d'enquête et encourager la transparence et l'impartialité dans le traitement des cas d'abus. Il est essentiel de créer un cadre dans lequel les droits des victimes sont prioritaires par rapport aux intérêts de l'organisation.

La vulnérabilité des enfants dans le sport est une autre préoccupation majeure. Les jeunes sportifs sont souvent pris pour cible en raison de leur faible compréhension des limites et de leur désir de plaire aux figures d'autorité. Des mesures de prévention doivent être mises en œuvre, notamment une vérification complète des antécédents des entraîneurs et du personnel, l'application de codes de conduite stricts et une formation obligatoire axée sur la protection des enfants. Il est également essentiel d'apprendre aux enfants, parents, entraîneurs et administrateurs à reconnaître et signaler les abus pour réduire les vulnérabilités et créer les conditions d'une pratique du sport en toute sécurité.

Pour relever ces défis, des mesures doivent être prises aux niveaux national et international. Au niveau national, les gouvernements seraient avisés d'établir des cadres juridiques solides qui traitent explicitement des abus dans le sport et fournissent des ressources suffisantes pour les enquêtes, les poursuites et le soutien aux victimes. Les organisations sportives nationales, quant à elles, doivent donner la priorité à la prévention et à la responsabilisation, en mettant en œuvre des politiques qui protègent les sportifs et obligent les auteurs à rendre compte de leurs actes.

Au niveau international, la collaboration entre les fédérations sportives, les gouvernements, des organisations telles que le Comité international olympique (CIO) et les organismes sportifs internationaux est cruciale. Des normes et des lignes directrices devraient être élaborées au niveau mondial pour lutter contre les abus dans le sport de manière cohérente dans les différents pays et disciplines sportives. Le partage des meilleures pratiques, le soutien à la recherche et la mise à disposition de ressources pour l'aide aux victimes peuvent faciliter la mise en place d'une réponse coordonnée à ce problème.

En conclusion, les défis auxquels sont confrontées les victimes d'abus dans le sport, notamment le déséquilibre des pouvoirs, la peur, l'absence d'obligation de rendre compte et le faible taux de condamnation, soulignent le besoin urgent de mesures de prévention globales et de systèmes de soutien. Pour relever ces défis, il faut agir aux niveaux national et international, en associant les gouvernements, les fédérations sportives et les organisations internationales. En donnant la priorité à la protection des athlètes et au bien-être des victimes, nous pouvons créer un environnement sportif plus sûr et plus inclusif. »

Mme Logan présente M. Patrice Evra, ancien capitaine de Manchester United et de l'équipe de France de football, survivant d'abus et militant contre les abus dans le sport et au-delà. Si Olivia Jasriel a fait le choix de se décrire comme une victime, Patrice Evra se présente quant à lui comme un survivant. Patrice s'inspire des défis auxquels il a été confronté : la pauvreté, le racisme et les abus sexuels dont il a été victime à l'âge de 13 ans. Il a eu à cœur de se joindre à la lutte contre la violence à l'égard des enfants et d'utiliser

sa plateforme pour faire entendre la voix des personnes touchées dans le monde entier et leur donner plus de visibilité.

M. Evra ne se considère pas comme une victime à prendre en pitié, mais comme un témoin, même s'il a été agressé sexuellement à l'âge de 13 ans par son professeur principal et en a subi les conséquences, notamment la souffrance, la honte et l'incapacité à pleurer et à se confier à sa famille et à ses amis. Seule sa femme a su l'aider à se livrer et à se débarrasser de la masculinité toxique en regardant un documentaire sur les pédophiles à l'âge de 38 ans. Il a écrit un livre sur son histoire également dans le but de porter le message qu'un enfant sur deux subit des violences pendant son enfance et que cela doit cesser. De grands sportifs, célèbres et reconnus, l'ont appelé pour lui dire qu'ils avaient vécu la même chose. Le sport doit offrir un environnement sûr pour les enfants et la communication est essentielle. Il lutte également contre le racisme en postant des vidéos sur les réseaux sociaux où il est déguisé en panda noir et blanc. Il considère que les enfants doivent également être associés au débat et se dit prêt à mettre toute sa passion et sa détermination pour briser le tabou des violences sexuelles et protéger des milliards d'enfants dans le monde. Il est selon lui essentiel de trouver la bonne personne à qui parler et avec laquelle se sentir en sécurité. Tous les enfants ont besoin de soutien et d'espaces d'expression afin de pouvoir dénoncer les abus.

Mme Logan le remercie pour ses paroles courageuses et donne la parole à Mme Maud de Boer Buquicchio. Nommée rapporteuse spéciale de l'ONU sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Avocate néerlandaise, Mme de Boer Buquicchio a effectué l'essentiel de sa carrière au Conseil de l'Europe. Elle est actuellement présidente de l'ONG *End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes*. Elle œuvre depuis toujours avec détermination en faveur de l'égalité des sexes et des droits de l'enfant, en particulier de la protection des enfants contre toutes les formes de violence. Mme Logan demande quelles autres formes de violence, outre la violence sexuelle, se produisent dans le milieu du sport.

Le discours de **Mme de Boer Buquicchio** est ci-dessous :

« Le sport n'est pas à l'abri de la violence physique et psychologique, de l'exploitation et de la traite des êtres humains. Le déni et l'ignorance sont encore, malheureusement, très prégnants. Mais il y a aussi la peur de découvrir les faits et de devoir prendre les mesures qui mettraient fin à cette folie.

La prévalence et l'impact des abus sexuels dans le sport ont été décrits par des centaines de victimes. Il s'agit de victimes et de survivants qui ont surmonté toutes sortes d'obstacles pour dénoncer un crime caché à la vue de tous.

Grâce à cette évolution, tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la violence sexuelle dans le sport existe et doit être combattue. Mais tout le monde ne sait pas encore qu'il existe d'autres formes de violence dans le sport et n'est pas prêt à les combattre.

Je pense qu'il s'agit d'une combinaison de deux facteurs : une culture sportive nocive et un sport évoluant comme une entreprise irresponsable.

Premièrement, de plus en plus de sportifs et de chercheurs dénoncent une culture sportive qui tolère les abus de pouvoir et la violence.

L'approche « pas de gain sans douleur » est utilisée pour justifier les techniques d'entraînement abusives, les régimes alimentaires extrêmes et malsains, le dopage, l'intimidation et le bizutage. Toutes sortes d'abus commis par des entraîneurs ont été (et sont) tolérés parce qu'ils gagnent des médailles, des trophées et qu'ils ont un pouvoir incontrôlé sur les personnes qu'ils entraînent.

Au nom de la tradition et de la fierté d'un pays, de très jeunes enfants sont contraints de suivre une formation dangereuse et de mener une vie d'esclave, une vie privée de leurs droits à la santé, à l'éducation, à la vie de famille, aux loisirs, à la participation et à la protection contre la violence.

Deuxièmement, le fait de considérer que les athlètes sont des « produits » échangés au profit d'un commerce très rentable ouvre la porte à de nombreuses formes d'exploitation, en particulier des enfants. Ces questions, qui sont moins débattues dans les médias, ont des conséquences énormes.

Le pouvoir financier est utilisé pour entraîner les enfants et leurs familles en difficulté économique dans des pratiques déloyales sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Les recruteurs peuvent acheter des enfants pour les entraîner à la compétition et traiter les jeunes sportifs comme des marchandises dépourvues de droits, dont la « valeur » dépend de leur capacité à travailler et dont ils espèrent tirer un profit rapide.

Les enfants sont transférés d'un pays à l'autre et se retrouvent dans un milieu inconnu, avec un statut juridique incertain, qui les lie à leur employeur.

Des rapports font état d'enfants recrutés dans les pays en développement et vendus pour jouer dans des équipes de basket-ball ou de football. Derrière ce recrutement se cache un système impliquant des entraîneurs, des agences de recrutement et des transactions financières de haut niveau. Certains enfants sont maintenus dans des conditions de vie déplorables, doivent payer des frais énormes à leurs entraîneurs et se retrouvent dans des situations très difficiles s'ils ne sont pas placés dans une équipe.

Les jeunes talents inscrits dans les académies de football sont souvent victimes d'abus ; les horaires qui leur sont imposés sont pénibles et ces mineurs ont peu ou pas d'influence sur l'orientation de leur carrière. Dès qu'ils atteignent l'âge de dix-huit ans, même s'ils sont transférés dans de grands clubs, ils sont généralement immédiatement prêtés à d'autres clubs plus petits dans le cadre de programmes de propriétaires tiers, sans qu'ils aient leur mot à dire sur leur destin, ce qui constitue une violation directe des règlements de la FIFA.

Malheureusement, ces enfants et ces jeunes restent dans l'ombre et sont exposés à toutes sortes de violences.

Chers membres de l'APCE :

Si nous voulons défendre les valeurs du sport et faire en sorte que le sport soit sûr, nous devons nous attaquer à une forme de culture sportive qui est nuisible ET au sport en tant qu'activité irresponsable qui néglige les droits humains.

Je propose quatre types de mesures :

PREMIÈREMENT : des modifications de la gouvernance et de la réglementation du sport. Il s'agit notamment de mesures visant à intégrer les droits humains et la contribution des survivants dans le fonctionnement et la gouvernance de tous les organismes sportifs. Toutes les normes qui existent en matière de droits humains et qui s'appliquent aux activités sportives devraient être « transposées » dans la réalité du sport, par exemple en promouvant un code international de sécurité intégré au code olympique international.

DEUXIÈME : des mesures visant à renforcer la protection au niveau national et dans les compétitions internationales.

TROISIÈME : des mesures visant à renforcer l'obligation de rendre compte dans le sport, en veillant à ce que les sportifs puissent accéder à des systèmes de signalement indépendants et sûrs. J'ai participé à la consultation que la FIFA vient de tenir pour envisager la création d'une entité mondiale indépendante chargée de la sécurité du sport. Je vois clairement la nécessité d'une telle entité et j'encourage la FIFA à continuer à travailler dans ce sens. Je suis également convaincu que le CIO soutiendra ces efforts.

QUATRIÈME : des études sur la prévalence et l'impact de la violence dans le sport, ses facteurs déterminants et les mesures susceptibles de la combattre efficacement, en particulier dans les pays du Sud.

Si ces mesures ne sont pas prises, le sport ne sera sûr ... que pour les auteurs d'abus.

Des preuves suffisantes ?

De plus en plus de cas d'abus sexuels, physiques et psychologiques sont révélés au grand public. Or ces cas ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, car la plupart des victimes décident de ne pas porter plainte en raison d'un sentiment de culpabilité et de honte et par peur des représailles et d'autres conséquences indésirables. De nombreuses victimes n'ont pas accès à des mécanismes de signalement sûrs.

Les études sur ce sujet sont relativement récentes et principalement menées dans les pays de l'hémisphère nord. Pendant des années, elles se sont principalement concentrées sur les violences sexuelles, mais leur portée s'est récemment élargie pour couvrir d'autres formes de violence.

Une étude publiée l'année dernière met en lumière la prévalence et les caractéristiques de la violence interpersonnelle visant des enfants dans le cadre du sport et en dehors de celui-ci dans six pays

européens², dont le Royaume-Uni. L'étude, qui s'intitule « Cases »³, consiste à interroger des adultes (âgés de 18 à 30 ans) sur les expériences qu'ils ont vécues pendant leur enfance.

Fait intéressant, l'étude montre que :

- La prévalence de la violence interpersonnelle à l'encontre des enfants dans le cadre du sport est légèrement inférieure à celle observée en dehors du sport.
- La prévalence dans le sport est plus élevée chez les garçons que chez les filles dans tous les pays étudiés. 79 % des hommes et 71 % des femmes interrogées ont fait état d'au moins une expérience de violence interpersonnelle.
- Les chiffres pour chaque forme de violence interpersonnelle sont largement similaires d'un pays à l'autre, ce qui suggère que le problème n'est pas propre à un seul pays.
- La prévalence de toute forme de violence interpersonnelle à l'encontre des enfants est de 68 % au niveau récréatif et de 84 % au niveau international.
- Les enfants appartenant à des groupes ethniques minoritaires sont nettement plus susceptibles d'être victimes de maltraitance (76,9 %).

En outre, l'examen des chiffres sur les formes spécifiques de violence dans le sport montre que :

- 65 % des adultes ont déclaré avoir subi des violences psychologiques ;
- 55 % ont fait état de violences sexuelles (35 % de violences sexuelles sans contact et 20 % de violences sexuelles avec contact) ;
- 44 % ont déclaré avoir subi des violences physiques ;
- 37 % des personnes interrogées ont été victimes de négligence.

Ces informations sont sans conteste très utiles pour surmonter le déni et comprendre les facteurs de vulnérabilité et de résilience qui permettront d'expliquer et d'adapter les politiques et mesures requises.

Ce type d'étude est nécessaire dans les pays du Sud où nous pensons que la prévalence des abus est plus élevée et les obstacles au signalement quasi insurmontables. En extrapolant les résultats de l'étude CASES aux pays du Sud, nous pourrions évaluer à plus de 200 millions le nombre d'enfants victimes de violences sexuelles dans le sport.

Le réseau ECPAT est déterminé à faire la lumière sur cette question, et nous recherchons actuellement un soutien pour réaliser une étude qui aidera à surmonter le déni et l'ignorance, à identifier les bonnes pratiques et à s'orienter vers un changement efficace et durable, comme nous l'avons fait dans d'autres domaines tels que la protection contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le contexte des voyages et du tourisme.

Tout en continuant à investir dans la recherche, nous devons également prendre des mesures pour améliorer l'aide aux victimes et rendre le signalement accessible et sûr. En ce qui concerne le sport, l'amélioration de l'accès au signalement entraîne une augmentation du nombre de victimes qui se manifestent. Cela demande du courage, mais c'est une décision qui n'a que trop tardé. »

Mme Logan présente Mme Joyce Cook, commandeur et officier de l'Empire britannique, et l'une des grandes figures mondiales de l'inclusion, de la lutte contre la discrimination et du développement durable dans le sport, secteurs dans lesquels elle œuvre depuis plus de 20 ans. En septembre 2019, elle a été nommée directrice de la toute nouvelle division Responsabilité sociale et Éducation de la FIFA, dirigeant les travaux de l'organisation dans le domaine de la protection, des droits humains et de l'environnement. Depuis avril 2022, elle occupe le poste de conseillère senior de la FIFA auprès du bureau du président, et travaille à la création d'une entité internationale indépendante, multisports et interinstitutionnelle, chargée de la sûreté dans le sport. La FIFA a récemment mené un processus de consultation indépendant multipartite pour étudier la création d'une entité multisports chargée d'aider les victimes et les fédérations internationales à traiter les cas de violence relevant de leur compétence. Mme Logan lui demande de revenir sur certains des principaux besoins identifiés lors de cette consultation.

Le discours de **Mme Cook** est ci-dessous :

« Question : la FIFA vient d'achever un processus de consultation multipartite indépendant visant à la création d'une entité multisport pour aider les victimes et appuyer les programmes de soutien intensif aux familles dans le traitement des cas de violence relevant de leur juridiction. Pouvez-vous mettre brièvement en évidence les principaux besoins identifiés dans le cadre du processus de consultation, auxquels une entité multisports pourrait répondre ?

² Autriche, Belgique, Allemagne, Roumanie, Espagne et Royaume-Uni.

³ CASES: General Report. [en anglais uniquement]

Je vous remercie d'avoir organisé l'audition d'aujourd'hui et de m'avoir posé cette question. Suite à une première consultation visant à recenser les lacunes existantes et à tester la nécessité d'une entité internationale indépendante, qui s'est tenue en 2021 et a rassemblé plus de 230 parties prenantes et experts du monde entier, un groupe de pilotage intérimaire (GPI) multipartite et un secrétariat ont été nommés en novembre 2022 pour envisager la création d'une entité multisports internationale avec 7 fédérations sportives internationales, et formuler des recommandations essentielles aux sports fondateurs.

Quarante autres experts mondiaux ont été convoqués pour soutenir ces travaux, ainsi qu'un groupe consultatif ad hoc consacré aux survivants (ASAG). Douze survivants et praticiens du monde entier (huit pays : Argentine, Australie, Brésil, France, Italie, Kenya, Afrique du Sud et États-Unis) qui ont subi des abus dans différents sports ont rejoint le groupe consultatif des survivants (football américain, basketball, football, judo, gymnastique, natation, taekwondo et tennis). Au total, 31 survivants ont été consultés dans le cadre de ce processus.

Le groupe directeur et ses groupes d'experts comprenaient des représentants d'institutions de l'ONU, d'entités intergouvernementales et gouvernementales, d'organisations sportives internationales et régionales (FIFA, IIHF, ISU, UCI, ICC, ITF et IBU), de la FiFPro, de groupes de survivants et de personnes ayant une expérience vécue des abus dans le sport, de spécialistes des droits humains et d'organisations de la société civile, du secteur de la sécurité et de médiateurs, d'experts en protection de l'enfance, de centres nationaux pour un sport sûr et d'unités internationales pour l'intégrité du sport, d'universitaires, de professionnels de la santé et d'experts indépendants.

Un effort conscient a également été fait pour assurer une représentation géographique des parties prenantes internationales et locales. Conformément aux meilleures pratiques, la FIFA a chargé l'Armée des survivants de coordonner la participation des survivants dans ce processus et de leur fournir un soutien psychologique en cas de besoin. Les membres de l'ASAG (survivants) ont également été remboursés pour le temps qu'ils ont consacré.

Les principales conclusions et recommandations, résumées dans un rapport final publié aujourd'hui, sont les suivantes :

1. Les fédérations sportives internationales doivent continuer à renforcer la protection au niveau national et à améliorer leurs mécanismes de signalement pour s'assurer que les incidents sont évités et que, lorsqu'ils se produisent, les victimes se sentent en mesure de faire confiance aux systèmes en place et de se manifester. Elles doivent bénéficier d'un soutien approprié d'experts sensibles à leur culture tout au long du processus - services de conseil, de soins et d'aide juridique - et les enquêtes doivent être menées par des enquêteurs spécialisés qui tiennent compte des traumatismes. Dans la mesure du possible, les cas doivent être gérés localement au niveau national.
2. Les victimes d'abus commis dans le sport ont évoqué leurs diverses expériences et parlé de la honte et de la peur de ne pas être crues, de la « retraumatisation » due au manque d'expertise impartiale, du fait que les systèmes sportifs ne sont pas conçus pour traiter les cas d'abus, de la crainte ou de l'expérience des menaces et des répercussions qui ont eu un impact significatif sur leur carrière sportive ou y ont mis fin, de l'action des informateurs qui préviennent les auteurs et d'un manque fondamental de confiance dans les organismes sportifs concernés.
3. De plus en plus de cas mis au jour ne peuvent pas encore être traités de manière appropriée au niveau national, car les fédérations internationales sont tenues d'agir en dernier recours dans les cas de violence relevant de leur juridiction, tout en éprouvant des difficultés considérables à instaurer la confiance et à fournir les services spécialisés nécessaires. Toutes les personnes impliquées ont identifié le besoin évident d'une entité internationale multisports indépendante pour fournir ces services spécialisés, aider les victimes et les lanceurs d'alerte et mettre en place des services d'enquête tenant compte des traumatismes afin d'aider les fédérations internationales à bannir les auteurs de ces actes de leur sport.
4. La gouvernance, la mission et les opérations de l'Entité doivent être conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et l'Entité doit également continuer à centraliser les voix des survivants tout au long de sa création et de ses activités.
5. L'entité doit être très claire sur son mandat, son champ d'action, ses activités et ses procédures et couvrir toutes les formes de violence (sexuelle, physique et psychologique). Elle doit appliquer les normes de qualité les plus élevées dans la manière dont elle évalue les risques, mène les enquêtes, dialogue avec les victimes et les survivants, et s'assurer qu'elle respecte les obligations nationales en matière d'établissement de rapports.

6. L'entité doit être correctement financée et basée sur un modèle de financement solidaire afin de faire en sorte qu'aucune fédération sportive internationale ne soit empêchée d'y adhérer pour des raisons financières.
7. Les fédérations internationales qui adhèrent à l'Entité doivent s'engager à renforcer les capacités nationales de leurs fédérations nationales, à mettre en œuvre des politiques et des pratiques de protection appropriées et à prendre des mesures correctives (de protection) pour combler les lacunes identifiées par l'Entité. L'adhésion devrait également être subordonnée à l'engagement de participer aux efforts régionaux et mondiaux, par exemple en collaborant avec le CIO, d'autres programmes de soutien aux familles et des autorités nationales pour recenser les cadres juridiques et politiques aux niveaux local et national, les obligations, pratiques et procédures nationales en matière de signalement, ainsi que les services d'aide aux victimes (y compris les prestataires d'aide juridique).
8. L'indépendance et l'impartialité de l'Entité sont considérées comme fondamentales pour son succès. La nécessité de renforcer la confiance dans le sport et plus généralement dans l'opinion publique, en particulier les victimes, les parents et les tuteurs, ainsi que les lanceurs d'alerte qui envisagent de se manifester, sera primordiale et a été soulignée à maintes reprises. Sans cette confiance, les faits de violence dans le sport continueront à ne pas être signalés dans le monde entier.
9. L'Entité ne devra ouvrir ses portes que lorsqu'elle sera prête sur le plan opérationnel et il lui faudra tirer les enseignements des entités nationales existantes, notamment le Centre américain pour la sécurité du sport, et de relever les défis auxquels elles sont confrontées. L'idée n'est pas tant d'agir que d'atténuer les risques, de nommer des spécialistes et des experts compétents et de promouvoir l'obligation de rendre compte ainsi que la transparence aux niveaux national et mondial.
10. Enfin, l'élaboration d'un Code international pour la sécurité du sport axé sur la violence interpersonnelle pour mieux harmoniser les politiques, règles et règlements en matière de protection et d'éthique au sein des organisations sportives et parmi les autorités publiques du monde entier a été jugée essentielle, compte tenu de la complexité des différentes manières dont les codes et règlements des fédérations internationales établissent actuellement la compétence et définissent la violence et les sanctions (similaires aux codes du CIO pour la lutte contre le dopage et la manipulation des compétitions).

Ayant élaboré un total de 23 recommandations de haut niveau, les parties prenantes, les experts et les survivants impliqués ont estimé que les conclusions de ce vaste processus de consultation mondiale constitueraient une référence opportune pour les organismes sportifs du monde entier, et nous sommes également heureux de partager le rapport final avec nos collègues du CIO et le groupe de travail qu'il a récemment nommé. »

Mme Logan présente Mme Kirsty Burrows, responsable de l'unité du Comité international olympique (CIO) pour la pratique du sport en toute sécurité, qui est chargée de superviser la stratégie d'engagement du CIO en matière de prévention du harcèlement et des abus dans le sport et de protection et promotion de la santé mentale des sportifs au sein du mouvement olympique. Elle lui demande de décrire dans les grandes lignes l'approche et les principales initiatives du CIO pour protéger les sportifs dans, par et autour du sport.

Le discours de **Mme Burrows** est ci-dessous :

« Je suis très honorée d'être parmi vous aujourd'hui. Je tiens également à remercier Patrice et Olivia et à saluer leur audace et leur courage.

Le CIO œuvre dans le domaine de la protection dans le sport depuis 2004, sachant que la mise en place du groupe de travail initial date de 2014. Nous considérons que le sport peut contribuer à la concrétisation des droits fondamentaux mais qu'il n'est pas bon en lui-même. Il existe en effet dans le contexte plus large de la société dans laquelle la violence interpersonnelle est endémique. Nous l'avons vu dans les études et les statistiques ; nous voyons et savons à quel point elle est répandue dans les disciplines sportives ; nous comprenons que certains aspects du sport peuvent augmenter les risques ; et nous savons qu'il reste également beaucoup à faire dans ce domaine pour réduire les risques. Mais nous ne pouvons pas le faire seuls.

La protection est un aspect fondamental de la Charte olympique et une recommandation à part entière de l'Agenda olympique 2020+5, qui est la feuille de route stratégique du Mouvement olympique. Elle est aussi un élément central du cadre stratégique du CIO en matière de droits humains lancé l'année dernière, de la stratégie pour l'égalité des sexes, la diversité et l'inclusion et d'Olympism365, qui est notre stratégie sur la manière dont l'olympisme peut contribuer à la réalisation des OMD.

Nos travaux dans ce domaine couvrent de nombreux domaines. Nous avons un rôle de chef de file à jouer, dont M. McConnell parlera plus tard, dans notre approche visant à donner une orientation générale au Mouvement olympique. Nous avons mis en place des systèmes aux Jeux olympiques et aux Jeux olympiques de la jeunesse pour mettre en place des environnements sportifs sûrs. Ces dernières années, des efforts concertés ont été déployés pour veiller à ce que nous adoptions une approche de la protection fondée sur des données factuelles, que nous comprenions réellement les questions essentielles dans ce domaine spécialisé, notamment en réunissant des experts de renommée mondiale pour élaborer des déclarations de consensus afin que nous puissions déterminer ce qui constitue un abus dans le sport. Nous adoptons également une approche de santé publique pour définir, mesurer et examiner les interventions susceptibles d'atténuer le risque, puis déterminer la manière dont nous pouvons contribuer à garantir l'application de ces mesures dans tous les domaines.

Nous avons récemment procédé à une évaluation des besoins des fédérations internationales olympiques et avons constaté que 85 % d'entre elles avaient mis en place des politiques et des procédures de protection. Nous avons conçu un cours pour les responsables de la protection, qui dure sept mois et comprend 250 heures de formation. Ce cours a été élaboré par un comité consultatif international composé d'experts du monde entier pour faire en sorte qu'il existe un programme d'études minimum en matière de protection. À ce jour, nous disposons de plus de 150 agents de protection, et nous constatons que 24 % des comités olympiques nationaux comptent désormais un responsable de la protection ayant bénéficié d'une formation.

Notre approche consiste à vérifier que ce que nous faisons est fondé sur des données factuelles et s'inscrit dans une approche de santé publique. Nous n'avons pas les moyens nous tromper, sachant qu'il s'agit d'un sujet extrêmement complexe et qu'il n'y a pas de solution miracle. Ce problème est un problème de société qui existe dans le sport et qui doit être abordé localement à l'aide d'approches spécialisées. Appliquer des politiques est une chose, changer la culture en est une autre. Pour preuve, nous avons vu et entendu parler aujourd'hui de la normalisation en matière de comportements abusifs dans le sport.

Il s'agit là d'un sujet essentiel et beaucoup a été fait dans ce domaine, notamment une déclaration de consensus formulée la semaine dernière au CIO sur le développement athlétique des jeunes, qui prévoit à nouveau que la protection est un pilier essentiel et fondamental.

Nous devons cependant aller au-delà des fondamentaux que sont l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de pratiques, afin de vraiment modifier la dynamique, développer l'éducation, contribuer à mieux informer les athlètes et tous les participants de leurs droits, et veiller à ce qu'ils aient tous accès à un recours et à une réparation. Nous savons, par exemple, que dans les cas d'abus sexuels commis sur des enfants, il faut en moyenne 17 ans pour qu'une personne divulgue les faits. Nous sommes également bien conscients que ce n'est pas aux personnes lésées de s'exprimer. C'est pourquoi nous devons réduire le risque de préjudice avant qu'il ne se produise, favoriser des environnements sportifs psychologiquement sûrs et garantir l'accès à un personnel formé à la protection. En matière de protection, on voit clairement qu'au moment où le préjudice se produit, l'obstacle au signalement et à la prévention d'autres préjudices est déjà quasiment insurmontable. Le signalement à une personne éloignée, qui ne comprend pas votre situation, votre langue ou votre culture, ne doit être envisagé qu'en tout dernier recours. Il est extrêmement difficile pour les victimes de s'exprimer. Nous devons réduire ces obstacles au signalement en développant des systèmes locaux spécialisés et fiables. À l'heure actuelle, beaucoup de travaux sont axés sur les témoins et consistent à mieux faire connaître et comprendre les signes et les symptômes de l'abus, que ce soit dans le contexte du sport ou d'autres domaines de la société. Il s'agit là d'un aspect essentiel de la prévention, tout comme la mise en place de systèmes indépendants pour améliorer l'accès aux recours, à la réparation et au soutien.

Nous considérons également qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un autre thème centré sur l'intégrité ou autre. Nous estimons en effet que la protection est souvent placée sous le signe de l'intégrité, mais ce qui est en jeu ici n'est pas l'intégrité du sport, mais le bien-être des personnes dans le sport. Je pense que c'est une différence fondamentale. Il faut selon moi que les personnes concernées se sentent capables et habilitées à se manifester dans leur contexte, dans leur culture.

Nous devons considérer que la prévalence des abus est élevée dans le contexte du sport, même si elle est inférieure à celle qui existe dans la société ; elle reste néanmoins extrêmement répandue. Une étude récente a révélé des taux de prévalence minimum de 13 % de la violence sexuelle de contact dans le sport. Nous devons donc également nous assurer que nous disposons de systèmes qui prennent cela en compte et qui soient capables d'élaborer des approches qui respectent les orientations en matière de protection, et qui reconnaissent la nécessité d'une action et d'une responsabilité collectives.

Nous pouvons mettre en œuvre, élaborer et mettre en place des programmes éducatifs dans le sport ... nous pouvons vraiment travailler ensemble, d'autant que le sport reconnaît largement l'importance de ce sujet et notre devoir d'agir. Certains organismes sportifs sont tenus de mettre en œuvre des pratiques de protection afin de recevoir des fonds publics, ce qui constitue une action importante et positive. Mais le sport ne peut y parvenir seul. Dans de nombreux cas, il ne s'agit pas seulement d'une violation de l'éthique sportive et des politiques de protection, mais aussi d'une violation du droit pénal. Nous constatons également qu'il existe des difficultés à se sentir en sécurité, à signaler les faits, à avoir un recours éclairé sur les traumatismes, à bénéficier d'un soutien et à accéder à la justice. Il s'agit d'un sujet qu'il n'est pas facile d'aborder de manière appropriée dans n'importe quel secteur de la société, mais auquel nous devons tous faire face, ensemble, en comprenant les approches spécialisées requises. Si nous en comprenons bien les enjeux et agissons en amont, nous pourrions montrer la voie à suivre pour protéger les personnes dans, par et autour du sport. Je vous remercie. »

Mme Logan donne la parole à M. Simon Mason, responsable de la stratégie sportive au ministère britannique de la Culture, des Médias et des Sports. Elle lui demande de quelle manière le ministère des Sports envisage le problème de la violence dans le sport tel qu'il se manifeste au Royaume-Uni et quels sont les causes de ce phénomène et les besoins qui en découlent.

Le discours de **M. Mason** est ci-dessous :

« Le gouvernement britannique reconnaît pleinement la valeur du sport dans notre société. Nous sommes une nation d'amoureux du sport et chaque semaine, des millions de personnes pratiquent une activité sportive et regardent des compétitions dans les médias. La grande majorité des participants ont une expérience très positive de la pratique du sport, mais ils sont néanmoins confrontés au fait que la violence existe dans le sport.

Il est incontestable que le sport peut créer des conditions nuisibles à l'épanouissement des pratiquants, notamment les suivantes :

- un déséquilibre des pouvoirs en termes d'âge et de statut ;
- des enjeux importants et des récompenses importantes en cas de succès ;
- de longues heures d'entraînement/de sacrifice
- l'accent mis sur la compétition et l'amélioration constante.

Ces dernières années, nous avons également assisté à des bouleversements sociétaux qui ont modifié la façon dont nous envisageons la violence et les dommages dans le sport, à savoir :

- une confiance amoindrie dans les organisations établies ;
- des scandales autour d'abus non récents commis dans diverses organisations ;
- un débat plus approfondi sur la santé mentale ;
- une aggravation des inégalités existantes ;
- des déséquilibres et des abus de pouvoir.

Plusieurs exemples marquants ont été notés ces dernières années dans le sport britannique (notamment la gymnastique, le football). Ces incidents ont été mis en lumière et ont attiré l'attention du public grâce au courage des survivants qui se sont manifestés et ont fait en sorte que leur voix soit entendue. Les révélations ont incité, à juste titre, les organismes sportifs à se poser un certain nombre de questions aussi difficiles que nécessaires pour améliorer la culture et la sécurité de tous ceux qui participent à des activités sportives.

Cette remise en cause a débouché sur l'introduction de véritables changements dans le secteur du sport, notamment suite aux rapports Whyte ou Sheldon, visant à améliorer les pratiques pour l'avenir.

Il est indéniable que les survivants méritent mieux, car ces types de comportements et d'expériences compromettent effectivement la confiance placée dans le sport et le système sportif en général.

En tant que gouvernement, nous voulons créer des environnements sûrs, ludiques et équitables où les personnes peuvent faire du sport et pratiquer une activité physique. Cet objectif est un élément central de notre ambition de rendre la nation aussi active que possible.

Pour le réaliser, il est clair que nous devons nous attaquer aux problèmes sous-jacents liés à la culture et aux comportements nuisibles. »

S'agissant des échanges entre sportifs au sujet du problème de la violence, **Mme Logan** demande à M. Evra quel constat il dresse en la matière.

M. Evra confirme que ce sujet reste tabou et raconte que la police l'a appelé après que d'autres enfants ont porté plainte contre son agresseur. Il a menti à la police et nié qu'il lui était arrivé quelque chose et s'en veut depuis d'avoir laissé tomber ces enfants. Il dénonce la culture de masculinité toxique qui fait que les joueurs ne peuvent pas parler de ces choses ni montrer leurs émotions ou leurs faiblesses.

Mme Logan invite la commission à poser des questions au premier groupe d'intervenants.

Mme Antoniazzi jouait au rugby pour le Pays de Galles et faisait partie d'un groupe de femmes qui ont dénoncé le sexisme, la misogynie et les brimades au sein de l'Union galloise de rugby. En tant que parlementaire, elle a entendu les récits de certains lanceurs d'alerte, mais les personnes ont honte et ne veulent pas dénoncer la violence, et le gouvernement n'agit pas de manière proactive. Elle remercie la FIFA pour cette initiative majeure et demande à qui les instances dirigeantes sont tenues de rendre des comptes.

Mme Cook confirme que les victimes font de plus en plus appel aux fédérations sportives internationales en dernier ressort, les systèmes judiciaires des pays concernés n'étant pas encore suffisamment efficaces ou dignes de confiance. Le journalisme d'investigation est essentiel. La FIFA s'emploie activement à mettre en place des systèmes à l'échelon national dans la perspective d'obtenir des retombées au niveau mondial d'ici 10 ou 15 ans et s'efforce en attendant d'apporter une solution internationale, indépendante et impartiale, qui doit être distincte des sports eux-mêmes.

Mme Helleland demande quelles initiatives permettraient de traiter le problème avec plus d'efficacité, s'agissant par exemple d'un système indépendant de surveillance, de suivi et de signalement ou de programmes d'éducation et de sensibilisation. Elle demande quelle contribution les responsables politiques peuvent apporter.

M. Evra insiste sur la nécessité de sensibiliser la population, comme il le fait avec sa fondation EVRA (Evra Violence Raised Awareness), qui lutte également contre le racisme. Les médias ont un rôle majeur à jouer, car le fait de partager son histoire change la vie et le football est à ce titre une plateforme puissante. Il est urgent d'agir, des milliers d'enfants ont besoin de protection. En 24 heures, les organisations sportives ont réussi à se mobiliser pour se débarrasser du projet de Super League et il importe à présent de mettre la même énergie au service de la protection des enfants.

Mme Jasriel fait valoir que toutes les bonnes intentions doivent être mises en application afin d'instaurer un climat de confiance entre les victimes et les fédérations. Elle s'occupe actuellement de près de 1 400 affaires et des mécanismes de signalement appropriés sont nécessaires pour que les victimes soient considérées comme telles. Elle a raconté son histoire deux semaines après avoir été violée et n'a pas été crue par ses propres parents, qui ont témoigné contre elle au tribunal. Elle souligne que des mécanismes de signalement sont nécessaires pour que les victimes se sentent libres de s'exprimer et soient traitées avec respect. Jusqu'à preuve du contraire, les victimes disent la vérité.

Mme O'Loughlin souligne que les victimes doivent bénéficier de ce soutien pour devenir des survivants et avoir les moyens d'agir, être comprises, écoutées et crues. Le sport professionnel est très différent du sport amateur et une protection est nécessaire à tous les niveaux. Une mentalité de gang s'est installée et les témoins ont peur de dénoncer une personne en position d'autorité ou d'influence, aussi importe-t-il qu'eux aussi bénéficient d'un soutien. Elle demande si le Conseil de l'Europe, dans le cadre de ses activités de suivi, devrait également s'attacher à ce type d'abus.

Mme Cook fait valoir qu'il est nécessaire de travailler avec les gouvernements nationaux afin de soumettre obligatoirement les bénévoles, les particuliers, les employés, les entraîneurs, etc. qui sont amenés à travailler avec des enfants à une procédure de vérification des antécédents et de sélection. Or, c'est une tâche que les organisations sportives ne peuvent accomplir seules ; elles doivent pouvoir s'appuyer sur les systèmes judiciaires nationaux pour créer et renforcer les cadres des environnements multisports. Lorsqu'un auteur de violence est exclu d'un sport, le système de justice pénale doit assurer un suivi.

Mme Burrows déplore que, en cas d'enquête sur un cas d'abus, très peu de preuves médico-légales soient collectées. Le ratio entre le nombre de condamnations et le taux de prévalence des abus dans le sport est très faible. Des études récentes ont montré que les entraîneurs se disent prêts à intervenir en cas de comportement abusif dès lors qu'ils considèrent que d'autres entraîneurs en feraient autant. Il importe de comprendre le comportement des témoins, de fixer un cap, de définir les attentes à tous les niveaux du sport. Ces études font également état d'une forte victimisation croisée, que l'abus se soit produit dans le cadre du sport, à la maison ou à l'école et relèvent que l'aspect judiciaire est un élément primordial.

M. Jensen regrette que la violence dans le sport ne soit associée qu'à la violence entre supporters et que l'on soit peu sensibilisé aux abus commis sur des jeunes ou des enfants. Les témoignages sont un puissant

outil de sensibilisation, mais les faits et les statistiques sont tout aussi essentiels et les décideurs politiques pourraient investir davantage dans la recherche.

Mme de Boer Buquicchio reconnaît qu'il est nécessaire de mener des recherches plus poussées et de documenter la violence dans le sport, non seulement dans le sport de haut niveau, mais aussi dans la pratique sportive au quotidien. Les mécanismes de signalement ne sont pas facilement accessibles et les recherches, principalement axées sur la violence sexuelle, sont surtout menées dans les pays du Nord et doivent être étendues à d'autres régions du monde. Une étude britannique, portant sur 6 pays de l'Union européenne, dont le Royaume-Uni, a montré que la violence interpersonnelle envers les enfants était légèrement moins répandue dans le sport qu'en dehors du sport, que les garçons étaient davantage concernés que les filles et que les enfants appartenant à des groupes ethniques minoritaires étaient eux aussi plus touchés. Les études devraient inclure les pays du Sud dans la mesure où beaucoup de garçons et de filles sont envoyés dans les pays du Nord sous prétexte d'une future carrière dans le sport et finissent dans des filières de traite aux fins d'exploitation sexuelle. La lutte contre les abus et l'exploitation sexuels dans le secteur du voyage et du tourisme s'est révélée très efficace et a abouti à l'adoption d'un code pour les hôtels et les sites touristiques.

M. Valentin s'intéresse aux bonnes pratiques en matière de lutte contre les abus sur les enfants et demande quels types de mesures de protection et de vérification des antécédents sont les plus efficaces.

M. Thórarinnsson demande à M. Evra s'il juge possible qu'un joueur d'une équipe nationale révèle avoir été victime de violence ou de harcèlement sexuels et quelles seraient les réactions le cas échéant.

Selon **M. Evra**, dans le milieu du football, les abus sont considérés comme une faiblesse et la personne serait automatiquement rejetée par ses coéquipiers et ne « survivrait » pas. Les brimades et les plaisanteries sont considérées comme normales dans le football et il faut y mettre fin par l'éducation et la création d'un environnement sûr dans le sport, ce qui est une priorité pour des millions d'enfants.

Mme Sater renvoie à un rapport indépendant publié en 2017 sur le devoir de vigilance dans le sport au Royaume-Uni, dont il faut faire une priorité politique. Tous les membres de la commission devraient établir un échéancier des changements à opérer dans leurs États membres.

Mme Burrows évoque un fonds de recherche axé sur la prévention du harcèlement et des abus dans le sport, sur la santé mentale et le sport, ainsi que sur d'autres questions. Il n'existe pas de solution universelle, aussi faut-il privilégier une approche de santé publique fondée sur des données probantes. La vulnérabilité du sportif concerné, la forte motivation de l'auteur du harcèlement ou des abus et les faibles mécanismes de protection sont autant de facteurs de risque. Il existe selon elle des mesures essentielles, notamment l'éducation à la reconnaissance des signes et des symptômes d'abus, la vérification des casiers judiciaires, la publication obligatoire de certains documents et des politiques et des pratiques de recrutement sûres. Le CIO continuera d'examiner les mesures ayant prouvé leur efficacité et veillera à les diffuser dans l'ensemble du mouvement olympique.

Mme Cook revient sur les initiatives de la FIFA en matière de prévention, qui ont débuté en 2019 dans les 211 associations membres. L'université de *Loughborough* a été chargée de réaliser une étude approfondie visant à évaluer l'efficacité du programme FIFA Guardians. Il est nécessaire de former davantage de responsables de la prévention et de fournir un effort collectif, dans lequel s'inscrit la campagne « Start to talk » (« Donnons de la voix ») du Conseil de l'Europe. La FIFA commence à intégrer des obligations dans son programme de financement du développement, ses compétitions, ses programmes de formation et ses codes de conduite, mais doit également mettre en place des mécanismes indépendants de contrôle et de régulation.

Mme Jasriel rappelle que, dans de nombreux pays, la législation dispose expressément que le non-signalement d'un cas de maltraitance d'enfant est passible de poursuites pénales ; cette législation n'est cependant pas appliquée. L'ensemble de la communauté du tennis aurait dû la protéger une fois qu'elle a eu connaissance des faits, mais personne n'a eu le courage de le faire. Elle vit l'évocation de son expérience comme un second traumatisme. Or ni elle ni des millions d'enfants ne devraient subir cela.

La présidente remercie Mme Logan pour avoir modéré avec brio les discussions ainsi que tous les intervenants pour leurs remarquables contributions. La sous-commission de l'APCE sur les enfants et celle de l'éducation, de la jeunesse et du sport ont élaboré un plan d'action en dix étapes contre les abus sexuels sur les enfants dans le sport, qu'elle-même a utilisé dans son parlement. Elle donne la parole à Lord Foulkes, modérateur de la deuxième session.

Session II. Lutter contre la violence dans le sport : réponses au niveau national et international

Lord Foulkes souligne que si la première session a permis d'identifier les problèmes et de faire le point sur la situation actuelle, la deuxième entend s'attacher aux solutions à apporter. Il commence par poser des questions complémentaires aux deux intervenants sur les priorités d'action des gouvernements et des associations et autorités sportives, ainsi que sur les moyens d'associer davantage d'enfants à ce débat.

Mme Jasriel évoque l'idée d'une législation complète spécifiquement axée sur la thématique du « sport sûr », érigeant en infraction pénale les différentes formes d'abus et prévoyant des mécanismes de signalement, des conséquences pour les auteurs, des dispositions en matière d'éducation à la prévention et des services d'aide aux victimes. Le financement des programmes d'éducation et de prévention constitue un défi majeur en Afrique du Sud. Grâce à son association, elle a récemment obtenu la condamnation d'un homme visé par 740 témoignages d'abus, ce qui a été peu relayé par les médias. Il importe que les victimes sachent que les structures de signalement sont sûres et efficaces, et les médias ont un rôle à jouer un rôle en la matière.

Le discours de **Mme Jasriel** est ci-dessous :

« Les survivants de la violence dans le sport devraient être invités à participer activement aux prochaines étapes de la lutte contre ces problèmes. Il conviendra pour cela que leur voix soit entendue et que leur vécu ait une influence sur la conception, la mise en application et l'évaluation des mesures prises. Leur participation devrait également s'étendre aux structures de gouvernance. Voici la description d'une expérience positive qui illustre l'importance de la consultation des survivants, en particulier la consultation avec la FIFA :

Afin de créer une approche globale et centrée sur les survivants pour lutter contre la violence dans le sport, il est crucial d'associer les survivants à chaque étape du processus. Il faut impérativement les associer dès la phase de conception des interventions, tout au long de leur mise en œuvre et jusqu'à l'évaluation des mesures prises. Leurs points de vue uniques et leurs vécus fournissent des informations précieuses qui peuvent orienter l'élaboration de politiques et de programmes efficaces.

Le processus de consultation avec la FIFA, l'instance dirigeante internationale du football, est un excellent exemple de la participation des survivants. Reconnaisant l'importance de leurs témoignages, la FIFA s'est concertée avec les survivants de la violence dans le sport afin que leurs expériences soient prises en compte et aient une influence sur la prise de décision. Dans cette consultation, les survivants ont été des acteurs essentiels qui ont contribué à l'élaboration de politiques, de protocoles et de mécanismes de soutien.

Au cours de cet exercice, les survivants ont eu l'occasion de partager leurs histoires, leurs points de vue et leurs recommandations. Ils ont fourni des informations précieuses sur la manière de prévenir la violence, d'améliorer les mécanismes de signalement, de renforcer l'obligation de rendre compte et de soutenir les survivants dans leur parcours thérapeutique. Les contributeurs ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de l'approche de la FIFA en matière de lutte contre la violence dans le football, en veillant à ce qu'elle soit centrée sur les survivants et complète.

Associés à des structures de gouvernance telles que les comités consultatifs ou les groupes de travail, les survivants ont la possibilité d'influencer directement l'élaboration des politiques et de demander des comptes aux organisations sportives. Cette participation permet de s'assurer que leurs points de vue sont intégrés dans les processus de prise de décision, créant ainsi une approche plus inclusive et plus efficace de la lutte contre la violence dans le sport.

La participation des survivants apporte de l'authenticité, de la crédibilité et une compréhension profonde des questions en jeu. Elle contribue à instaurer la confiance entre les survivants et les organisations sportives en facilitant la création d'un espace de collaboration qui tient compte de l'expertise des survivants et respecte leurs droits. Elle envoie également un message fort indiquant que leur voix compte et que leur vécu joue un rôle déterminant dans l'introduction des changements nécessaires.

En conclusion, les survivants de la violence dans le sport devraient être impliqués dans les prochaines étapes de la lutte contre ces problèmes, de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation, ainsi que dans les structures de gouvernance. Leur participation apporte des perspectives et des idées essentielles et contribue à l'élaboration d'approches et de politiques qui sont centrées sur leurs préoccupations. En associant activement les survivants comme dans l'exemple positif de la consultation avec la FIFA, nous pouvons contribuer collectivement à la création d'un environnement sportif plus sûr et plus inclusif. »

Lord Foulkes demande à M. Evra comment faire pour mobiliser les différents acteurs. L'UEFA et la FIFA se sont débarrassées de la Super League, guidés par une somme d'intérêts particuliers. Il demande ce que doivent faire les parlementaires pour organiser correctement les choses.

M. Evra insiste sur la nécessité de faire de cette question une priorité et de sensibiliser l'opinion publique à tous les niveaux, y compris par le biais des médias. Cela peut prendre 10 ou 15 ans et le temps presse.

Lord Foulkes fait observer que la pauvreté augmente dans de nombreux pays. Marcus Rashford s'est mobilisé sur la question de la gratuité des repas dans les cantines scolaires, obligeant le gouvernement britannique à agir. Il demande si M. Evra pourrait faire de même pour la question de la violence dans le sport.

M. Evra se dit prêt à redoubler d'efforts et à consacrer sa vie et son énergie à cette question via sa plateforme, ce qui lui tient plus à cœur que de gagner la Ligue des champions.

Lord Foulkes le remercie en saluant sa grande détermination et donne la parole à M. Bell, Secrétaire général adjoint de la FIFA. Celui-ci évoque les progrès accomplis par la FIFA dans la mise en place d'une entité internationale chargée de la sûreté dans le sport sûr ainsi que les difficultés rencontrées.

Le discours de **M. Alasdair Bell** est ci-dessous :

« Nous nous réjouissons d'être invités à participer, aux côtés de la FIFA, à cette audition sur la manière de s'attaquer aux problèmes d'abus, d'exploitation et de harcèlement dans le sport. Il est logique que la FIFA s'associe au Conseil de l'Europe pour aborder ces sujets qui sont étroitement liés à des domaines fondamentaux de notre coopération et de notre intérêt commun : la corruption, l'éthique et la gouvernance, la protection des enfants ainsi que les droits humains de manière plus générale.

Ces dernières années, la FIFA, qui sortait d'un passé difficile, s'est elle-même engagée sur une voie réformatrice, se montrant déterminée, sous la direction de son Président, à placer la bonne gouvernance au premier rang de ses priorités. La lutte contre les abus et le harcèlement dans le football s'inscrit parfaitement dans le cadre de ces objectifs essentiels en matière de politique.

Pourquoi la FIFA a-t-elle soutenu la création d'une entité internationale indépendante, multisports et pluri-institutionnelle ? Quelle en serait la valeur ajoutée ? En fait, on constate que des cas d'abus ont été signalés dans tous les sports, de la gymnastique au tennis, en passant par le cyclisme, la natation, le football, etc. Ces abus ont tous des points communs, notamment la dissimulation, l'absence de prise au sérieux des victimes, la peur de s'exprimer et le manque de volonté politique de s'attaquer au problème. Il s'agit de défaillances systémiques institutionnelles.

Et puisque nous franchissons ici la ligne qui sépare un comportement non éthique d'un comportement criminel, il apparaît indispensable de mettre en place une coopération étroite et un échange d'informations entre les autorités sportives, les services répressifs nationaux et la société civile. Une entité multisports indépendante serait la mieux placée pour nouer ces liens.

Il convient également de souligner à quel point les enquêtes qui sont menées sur les cas d'abus peuvent être difficiles pour les organismes sportifs, et parfois aussi dans des régions du monde où la loi n'est pas respectée. À la FIFA, nous avons eu à traiter des cas extrêmement difficiles visant notamment l'Afghanistan et Haïti, et c'est en grande partie après ces deux expériences que la FIFA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont déclaré leur intention de coopérer pour créer une entité sportive mondiale habilitée à enquêter sur les cas d'abus et qui pourrait fournir des moyens de signalement fiables et un réseau mondial d'enquêteurs pouvant collaborer avec les services répressifs locaux et avec Interpol.

Ce que nous constatons dans les divers rapports et enquêtes sur les différents sports à travers le monde, c'est un ensemble de thèmes communs et souvent d'échecs communs. Dès lors, ne faudrait-il pas essayer de tirer les enseignements de ces expériences et de regrouper les savoirs des experts au sein d'une entité internationale interdisciplinaire ?

La création d'une entité mondiale multisports indépendantes serait un signe de la détermination de l'ensemble du monde sportif à s'attaquer au problème des abus ; cela permettrait également de mieux le faire connaître et d'y accorder une plus grande attention. Nous pensons que le processus de consultation mené jusqu'à présent a été utile et que nous pouvons en appliquer certains enseignements, notamment en ce qui concerne les définitions internationales de l'abus, etc. Tout cela est utile même si l'entité n'est pas encore créée. Nous pensons cependant que la création d'une telle entité serait une bonne réponse au problème posé.

Nous savons également, grâce aux expériences vécues en dehors du monde sportif, à quel point il est difficile de poursuivre les crimes d'abus sexuels, physiques et mentaux. Les taux de condamnation sont notoirement bas et les victimes sont souvent réticentes à se manifester. Il nous semble donc qu'il s'agit d'un domaine où un échange de connaissances et de données d'expérience serait manifestement bénéfique.

Entre-temps, la FIFA n'est pas restée inactive. Nous avons lancé le diplôme « Guardians in Sport » en 2021 et près de 2 000 personnes ont participé au premier cours. Notre objectif est d'intégrer une expertise pertinente en matière de protection dans l'ensemble des 211 associations membres de la FIFA. Nous comptons désormais près de 200 agents de protection formés parmi nos membres et les cours que nous avons mis en place sont disponibles non seulement pour le football, mais aussi pour la communauté sportive au sens large. Les cours ont été élaborés en coopération avec l'UNICEF et sont dispensés en collaboration avec l'Open University. En mai 2023, plus de 6 500 apprenants avaient terminé le premier cours.

À la FIFA, nous avons également intégré une politique de protection dans nos opérations, nos programmes d'entraînement et nos tournois de jeunes. Nous avons également modifié et mis à jour notre code déontologie, de sorte que depuis 2023, les victimes d'abus bénéficient d'une plus grande protection. Il n'y a pas, par exemple, de délai de prescription pour poursuivre ceux qui se sont livrés à une forme quelconque d'abus et il existe des droits procéduraux pour les victimes d'abus (appel, participation à la procédure). Nous obligeons également toutes nos associations membres à informer la FIFA de toute décision nationale prise sur ces questions.

Enfin, nous avons également développé un ensemble minimum de services d'accompagnement pour les victimes et les survivants d'abus afin qu'ils puissent recevoir une assistance et un soutien appropriés, en particulier s'ils sont impliqués dans les procédures d'éthique de la FIFA.

Nous sommes déterminés à contribuer à l'éradication de ce problème, nous avons renforcé nos ressources et nos réseaux internes pour y faire face et nous sommes tout à fait disposés à participer à un dialogue constructif sur cette question qui doit, selon nous, faire vraiment l'objet d'une action collective. »

Lord Foulkes le remercie et donne la parole à Mme Ashley Ehlert, secrétaire adjointe et directrice juridique de la Fédération internationale de hockey sur glace, qui a organisé une semaine de sensibilisation à l'intégrité en décembre 2022 et propose d'en présenter les conclusions.

Le discours de **Mme Ehlert** est ci-dessous :

« Efficacité de la semaine de sensibilisation à l'intégrité de l'IIHF :

- a) Objectif : le hockey sur glace est un sport qui présente un fort déséquilibre des pouvoirs entre les joueurs et leurs entraîneurs / directeurs généraux, d'où une culture qui peut être toxique. L'IIHF a lancé la Semaine de sensibilisation à l'intégrité pour veiller à ce que les joueurs, les entraîneurs, les directeurs généraux et toutes les personnes opérant dans l'écosystème du hockey sur glace ne permettent pas ce type de comportement dans leur discipline. L'IIHF voulait que toutes les personnes concernées connaissent les règles et que les joueurs comprennent qu'ils ont un espace protégé pour venir s'exprimer, signaler des abus et demander de l'aide.
- b) Efficacité : l'IIHF s'est vraiment rendu compte qu'il existait de nombreuses lacunes dans le système, en particulier en ce qui concerne les signalements. En effet, les personnes ne savent pas à qui s'adresser pour signaler les abus ou ont tout simplement peur de les divulguer. Nous nous sommes également rendu compte que l'IIHF n'avait pas les ressources internes nécessaires pour faire face à bon nombre des problèmes auxquels elle sera confrontée dans un proche avenir. Nous ne parlons pas uniquement de ressources financières, mais surtout de ressources humaines, dotées en particulier des compétences nécessaires pour mener des enquêtes éclairées sur les traumatismes lorsque des signalements sont reçus et pour s'assurer que les victimes bénéficient de l'accompagnement et du soutien appropriés.

L'IIHF se félicite des efforts entrepris par le CIO et la FIFA pour y parvenir : la FIFA, qui souhaite créer une entité sportive mondiale et le CIO, dont l'objectif est de mettre en place des recours locaux. L'IIHF est néanmoins fermement convaincue que les deux ne s'excluent pas mutuellement et que nous devons nous appuyer sur ces deux organisations pour vraiment lutter contre ce problème.

L'IIHF est très favorable à la mise en place d'un code universel qui assure la cohérence non pas horizontalement entre les différents sports, mais aussi verticalement entre le niveau national et international. Il en résultera une approche descendante et ascendante de la lutte contre le problème. Il est

également impératif de commencer par l'élément le plus simple, qui est de parvenir à une compréhension commune de ce qu'est le harcèlement, pour lutter contre ce problème à l'échelle mondiale.

L'efficacité de l'approche passe par la participation des survivants et la prise en compte de leur vécu et de leurs idées dans tous les aspects, y compris la sensibilisation, l'éducation, les règles et les enquêtes fondées sur les traumatismes.

Pour que le sport international et national ait la possibilité de s'attaquer au problème des abus et du harcèlement, nous devons mettre nos ressources en commun et travailler ensemble.

Lord Foulkes se félicite que tous les autres sports soient évoqués et donne la parole à M. Kit McConnell, directeur des sports du Comité international olympique (CIO), pour qu'il fasse part du point de vue du CIO, dans le prolongement de la présentation précédente, et donne son avis sur l'entité chargée de la sûreté dans le sport envisagée par la FIFA.

Le discours de **M. McConnell** est ci-dessous :

« Permettez-moi tout d'abord de remercier officiellement le Conseil de l'Europe au nom du CIO et à titre personnel. L'esprit de partenariat et d'action est extrêmement important, nous y reviendrons. Je tiens à dire que ces réunions sont fondamentales car elles rassemblent non seulement les acteurs du sport, mais aussi les autorités publiques, étant entendu que nous ne pouvons pas agir indépendamment les uns des autres. Je pense que tout le monde l'a entendu très clairement ce matin, sous différentes formes et par différents orateurs. Pour nous, la coopération est un élément décisif pour aller de l'avant. Comme vous l'avez dit, George, je suis le directeur des sports du CIO et je pense que la conversation de ce matin nous a été incroyablement utile. Olivia, Patrice, merci beaucoup de faire preuve d'autant d'ouverture d'esprit. Il ne s'agit pas seulement d'un visage, mais d'une expérience réelle dans ce domaine ; dans le contexte de la manière dont nous allons de l'avant, c'est absolument essentiel.

À cet égard, mon rôle de père est tout aussi important, voire plus, que mon rôle professionnel. J'ai une fille de 11 ans et un fils de 9 ans, et presque tous les jours de la semaine, je place mes deux enfants, Sophia et Toby, dans un environnement sportif avec des entraîneurs et des managers que je ne connais pas personnellement, et je m'attends à ce que cet environnement soit sûr pour mes propres enfants.

En tant qu'organisation, je pense que beaucoup d'entre vous sont familiers avec ce que nous faisons. Notre organisation est une organisation sportive qui est issue des Jeux Olympiques, lesquels datent de 3 000 ans. Le CIO est une organisation de 130 ans qui ne vit pas dans le passé. Patrice l'a dit très clairement aujourd'hui. Il s'agit d'établir des priorités à partir de maintenant. Chaque jour, nous prôtons les bienfaits du sport sur le plan physique, social et psychologique, tant pour l'individu que pour la communauté. Mais il est clair que le sport n'est pas hors sol et que tout ce qui se passe dans la société se passe dans le sport. Le bon, mais aussi le mauvais, comme nous l'avons entendu ce matin. Nous avons été actifs dans ce domaine, et Kirsty l'a également décrit. Depuis 20 ans, nous jouons un rôle actif dans cet espace, comme l'a souligné Kirsty, sous la direction du prince Feisal de Jordanie.

Nous avons mis en place une unité interne spécialisée de cinq personnes ; il s'agit de spécialistes qui mènent des actions visant à sensibiliser et changer notre propre organisation afin de nous permettre de mener ces mêmes actions à l'extérieur également. Il y a deux ans, nous avons mis en place le premier programme international de certification des agents de protection du sport et, d'ici la fin de l'année, nous compterons 150 agents de protection du sport titulaires d'un certificat reconnu au niveau international et travaillant au sein d'organisations sportives dans 66 pays. Tout en prenant acte de l'évolution de la société, nous continuons à jouer un rôle de chef de file dans d'autres domaines nouveaux, notamment en ce qui concerne le harcèlement en ligne et la cyberintimidation.

En outre, pour nous assurer que tout ce que nous faisons est éclairé par nos partenaires, nous avons mené cette année une enquête comprenant 46 questions que nous avons adressée à toutes les fédérations olympiques, d'été et d'hiver. Nous avons obtenu un taux de réponse de 100 % qui nous permet non seulement de comprendre les principaux défis liés à la prévention et à l'élaboration d'une réponse appropriée au harcèlement et aux abus dans le sport, en particulier au niveau local, mais aussi d'aller de l'avant en disposant d'informations précises et d'un cadre clair. Pour en revenir à Olivia et Patrice, certes, nous assurons une direction centralisée, mais nous savons qu'il ne s'agit pas d'un défi organisationnel à relever comme dans d'autres domaines liés à l'intégrité dans le sport. En effet, derrière chaque cas d'abus, il y a une personne ou plusieurs personnes qui ont toutes souffert de la même manière mais chacune de façon spécifique, ce qui nécessite des approches spécialisées, adaptées au niveau local où le préjudice se produit, ainsi que des réponses locales tenant compte des traumatismes subis.

Et là encore, nous revenons au point qui a été soulevé, à savoir le rôle central que nous devons jouer dans la mise en place de protections et de recours locaux, d'abord pour protéger et ensuite faciliter l'accès à un recours et à une réparation en cas d'abus. C'est là que devons agir. Nous devons donc jouer un rôle de premier plan dans la conduite de ce changement. En ce qui concerne notre action, nous sommes très clairs sur le fait qu'au moment où nous en parlons, cet environnement protecteur n'existe pas pour le très grand nombre de sportifs qui pratiquent des sports aussi divers dans un si grand nombre de pays. C'est le premier point sur lequel nous devons nous concentrer. Vous l'avez entendu précédemment, un joueur de tennis en Afrique du Sud, un joueur de football en France ou un joueur de football professionnel dans de nombreux pays sont chacun d'eux vulnérables aux abus.

Nous devons progresser dans ce sens. Ce que nous faisons, c'est comprendre que, comme Alasdair et Ashley l'ont si clairement dit, les fédérations elles-mêmes, qu'elles soient internationales ou nationales, sont créées à des fins spécifiques. Elles sont instituées pour favoriser le développement de leur sport, le promouvoir, organiser des compétitions et se concentrer de plus en plus sur des aspects tels que la lutte contre le dopage ; elles ne sont pas créées pour être des organes de protection. Nous devons donc utiliser le réseau du sport, mais aussi prévoir des mesures indépendantes pour les soutenir au niveau local, afin d'agir là où elles ne peuvent pas le faire. Nous pouvons également comprendre ce qui se passe dans une fédération nationale, par exemple dans le cas du rugby gallois. Souvent les personnes contre lesquelles des plaintes sont déposées, notamment dans le cadre d'un système sportif national, font partie de ce système. Les personnes qui sont censées agir dans ces dossiers sont soit des collègues, soit des supporters qui connaissent personnellement les mis en cause et ne peuvent donc pas agir ou prendre leurs décisions en toute indépendance. Alasdair a été également très clair sur ce point. Le mandat de l'organisation sportive peut aller jusque-là, mais l'organisation en question ne peut ni mener d'enquêtes ou de poursuites judiciaires, ni être spécialisée dans l'accompagnement des victimes et c'est là que nous devons trouver un équilibre.

Nous avons reçu un appel très clair, non seulement de la part des fédérations individuelles, mais aussi de la part de l'organisme qui chapeaute toutes les fédérations olympiques au nom des 31 fédérations olympiques d'été : le CIO doit avoir un rôle moteur en coopérant avec les fédérations qui mènent également le changement, mais aussi en agissant avec chaque fédération et en leur nom, car il ne peut pas s'agir ici d'une action qui ne concerne que le sport. Certes, vous pouvez être un sportif chanceux qui pratique un sport dans laquelle il existe une fédération nationale ou une fédération internationale active qui s'occupe de la protection au niveau local, ou qui peut fournir un soutien ou encore appliquer les mesures de protection en vigueur. Mais qu'en est-il de votre frère, de votre sœur ou de votre collègue, qui évoluent dans un sport qui n'est pas aussi avancé en matière de protection ? La protection doit être complète. C'est pourquoi, en collaboration avec les 206 comités nationaux olympiques qui agissent au niveau national et les 40 sports olympiques qui interviennent au niveau des sports spécifiques, nous mettons en œuvre un plan d'action précis axé sur le renforcement des capacités en matière de prévention, de recours et de réparation, indépendamment mais non isolément des organismes sportifs.

Avons-nous désormais toutes les réponses ? Certainement pas. Avons-nous désormais tous les financements ? Certainement pas. Mais nous disposons d'un processus qui nous permet d'évoluer vers des changements concrets. Il y a quelques mois à peine, la commission exécutive du CIO a confirmé que nous commençons à accélérer sur cette voie, en nous appuyant sur le travail clair que la FIFA et l'IIHF ont accompli. Il ne s'agit pas de nous comparer aux autres sports et à ce qu'ils font. Il s'agit de rassembler tout le monde. Nous avons mis en place un groupe de travail composé de la FIFA, de l'IIHF et de sportifs, dont deux sportifs ayant subi le harcèlement et des abus dans le sport, qui apporteront directement leur expérience pour élaborer un modèle visant à renforcer la protection au niveau local dans le cadre de structures et de systèmes indépendants.

Ce groupe de travail, et je sais que cela peut sembler « très CIO » de dire que nous avons un groupe de travail que nous suivons de près, a un mandat très clair. Ce mandat consiste à examiner la manière de centraliser et de coordonner au niveau mondial, ce que nous faisons, mais aussi d'élaborer de manière critique des modèles aux niveaux local et régional pour produire un impact direct. Connaître les différences linguistiques et culturelles, connaître les différences législatives, savoir qu'il existe différents partenaires au sein du gouvernement et des systèmes de justice pénale avec lesquels il faut travailler. Nous savons à quel point il est difficile pour les sportifs de révéler qu'ils ont été victimes d'abus, et le faire dans un contexte étranger rend la chose encore plus difficile. Les sportifs s'adressent rarement aux organisations internationales pour obtenir de l'aide ; s'ils le font, c'est parce qu'ils ont épuisé toutes les possibilités qui s'offrent à eux dans leur contexte local. Nous devons donc coordonner de manière centralisée, piloter de manière centralisée, mais nous devons faire en sorte que notre action ait un impact au niveau local et que les sportifs concernés en ressentent les effets. C'est sur ce point que se concentrera notre approche.

Notre calendrier pour y parvenir est précis et c'est cette année. Nous devons faire un rapport dans un peu plus de deux semaines et j'ai passé le relais à Kirsty, car c'est elle qui en est chargée. Il est impératif que

nous mettons en place le modèle dès cette année afin de faire avancer les choses. Nous y consacrons 10 millions par Olympiade, c'est-à-dire par période de quatre ans précédant les Jeux. Certes, nous savons que c'est une goutte d'eau dans l'océan et que nous ne pouvons pas financer tout ce qui sera applicable au niveau national. Et c'est là que nous revenons au partenariat avec vous. Alasdair, je pense que vous n'avez répondu tout à fait répondu à la question de savoir ce qui fonctionne. Je considère en effet que nous connaissons certains éléments mais aussi ce qui ne fonctionne pas ; nous en sommes là maintenant.

Nous connaissons aussi les priorités. Hier, des sportifs, de jeunes sportifs et des enfants ont été mis en danger et ont subi des mauvais traitements. Il y a indéniablement de la souffrance aujourd'hui, et il y aura de la souffrance demain. Et cette souffrance éclaire manifestement les propos de Patrice sur la définition des priorités. Nous n'allons pas, au nom du CIO, nous contenter de publier une déclaration et une déclaration de consensus à la fin de ce processus. Nous savons que nous serons jugés sur nos actes, sachant que notre action ne vise pas à répondre à un jugement mais de conduire le changement. Au cours des prochains mois, nous travaillerons directement avec les fédérations, avec les comités olympiques nationaux qui peuvent avoir un impact au niveau national dans tous les sports, et nous étudierons avec eux la meilleure façon d'y parvenir, en créant un modèle centralisé qui pourrait être indépendant du CIO.

Nous avons entendu et compris la nécessité de mettre en place des modèles qui tiennent compte des traumatismes et qui peuvent être vraiment efficaces au niveau national. Il peut s'agir d'éléments normatifs tels que le code de sécurité sportive dont nous avons parlé, qui n'est pas seulement un point de référence universel pour la mise en œuvre, mais aussi pour l'évaluation et la mesure.

Ce code devra être appliqué, non seulement en théorie mais aussi dans la pratique ? Nous comptons pour cela sur vous tous. Notre engagement ne suffira pas si n'êtes pas partie prenante ; nous devons avoir un partenariat dans le sport. Nous devons avoir un partenariat avec vous. Vous êtes ceux, comme vous l'avez entendu, qui peuvent influencer les gouvernements nationaux, les gouvernements régionaux, les systèmes judiciaires locaux, les personnes dont nous avons besoin pour agir en dehors du sport. Nous nous y sommes engagés. Nous avons un calendrier très précis.

L'ordre des priorités est là. Nous sommes axés sur les sportifs, et nous sommes conscients que des sportifs ont vécu des situations horribles et que certains continuent d'en vivre. En tant que chef de file, nous assumons pleinement nos responsabilités, mais notre seule action, aussi déterminée qu'elle soit, ne suffira pas. Pour y parvenir, nous devons nouer des partenariats avec vous et avec d'autres organisations gouvernementales. C'est l'engagement que nous avons pris. Nous ne voulons vraiment pas qu'il se termine dans 45 minutes et notre action devra se poursuivre après cette table ronde. Nous ne pouvons pas sortir de cette salle en disant : « Ce débat a été excellent ». Un bon débat ne suffit pas. Nous devons agir et ce collectivement. Je vous remercie. »

Lord Foulkes le remercie et donne la parole à M. Mason en lui demandant quelles recommandations il va adresser à ses ministres et aux autres membres du ministère de la Culture, des Médias et des Sports.

Le discours de **M. Mason** est ci-dessous :

« Nous avons déjà pris des mesures ces dernières années pour améliorer la manière dont nous traitons les cas de violence dans le sport et dont nous protégeons plus efficacement les participants :

- La législation sur les mesures de confiance : adoptée l'année dernière, elle rend illégale toute relation sexuelle entre un entraîneur sportif et une personne âgée de moins de 18 ans qu'il entraîne. Cette législation est conforme à celle qui s'applique aux enseignants et aux travailleurs sociaux, par exemple.
- Un soutien supplémentaire aux sportifs d'élite qui souhaitent faire part de leurs préoccupations, par l'intermédiaire du service « Sport Integrity » de UK Sport, qui offre aux athlètes ou aux personnes travaillant au niveau olympique ou paralympique un moyen indépendant de faire part de leurs préoccupations. Le service effectue des enquêtes pour le compte du sport avec un personnel qualifié.
- Un soutien aux instances dirigeantes du sport dans les enquêtes sur les cas de protection ou d'abus au niveau local, par l'intermédiaire du service d'aide à la gestion de cas de Sport England. Cela permet aux sports financés d'obtenir de l'aide pour les enquêtes et les cas complexes, en s'appuyant sur un groupe centralisé de personnes expérimentées.

Nous avons bien progressé ces dernières années et les mesures que nous prenons ont un impact réel sur le terrain. La grande majorité des personnes qui pratiquent un sport le font en toute sécurité, mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers.

En tant que gouvernement, nous reconnaissons la nécessité de collaborer avec le secteur sportif pour continuer à améliorer les processus et les pratiques.

Il est clair qu'une approche de type « sparadrap » ne fonctionnera pas et que nous devons examiner l'ensemble du système et tirer les enseignements des problèmes récents afin d'améliorer l'ensemble de nos processus. Par exemple, se concentrer davantage sur l'identification des problèmes de bas niveau.

Nous devons également examiner le secteur sportif lui-même pour nous assurer qu'il est aussi accueillant et inclusif que possible. Cela signifie qu'il faut accroître la diversité et renforcer l'inclusion dans tous les domaines et veiller à ce que la culture sportive soit prise en compte et que les personnes concernées se sentent capables de s'exprimer.

Nous publierons prochainement une nouvelle stratégie gouvernementale en matière de sport, qui placera l'intégrité du système sportif au cœur de ses préoccupations. »

Lord Foulkes donne la parole à M. Alexandre Husting, président du comité de direction de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), Conseil de l'Europe, pour qu'il apporte l'éclairage de l'APES.

Le discours de **M. Husting** est ci-dessous :

« C'est un plaisir et un honneur d'être invité en tant que président de l'APES à cette audition sur la violence dans le sport et la protection,

Nous remercions la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe d'avoir invité l'APES à s'exprimer sur ce sujet important.

Je dois dire que de tous les sujets traités par l'APES, la lutte contre la violence et les abus dans le sport, en particulier envers les enfants et les femmes, mais aussi envers toute personne en situation de vulnérabilité, est l'un des plus importants. Au niveau du Conseil de l'Europe, la protection des droits humains et le respect de l'État de droit dans le sport font partie des priorités stratégiques pour la période 2022-2025.

L'APES, où l'Accord partiel élargi sur le sport, est une plateforme unique de coopération intergouvernementale dans le domaine du sport ; elle a été créée en 2007 pour relever les défis auxquels le sport est confronté. L'APES rassemble les autorités publiques de 41 États membres et près de 30 organisations sportives et ONG membres de son comité consultatif. Il s'agit d'un « accord élargi », ce qui signifie que les États non membres du Conseil de l'Europe et même en dehors de l'Europe peuvent y adhérer. L'APES vise à promouvoir, à travers des normes, des lignes directrices et des échanges de bonnes pratiques à titre essentiellement volontaires, un sport qui repose sur des normes élevées de bonne gouvernance et des exigences éthiques ambitieuses. La protection contre toutes les formes de violence et d'abus dans le sport est donc au cœur des activités de l'APES.

Le premier instrument normatif qui constitue la « référence » du Conseil de l'Europe en matière de sport est la « Charte européenne du sport », qui a été révisée pour la dernière fois en 2021. Cette Charte fait de nombreuses références à la protection des enfants, que ce soit pour assurer une meilleure coordination de tous les acteurs publics impliqués ou pour appeler toutes les parties prenantes à adopter une politique de tolérance zéro. Une résolution adoptée en octobre 2022 par les ministres du sport du Conseil de l'Europe réaffirme également leurs préoccupations concernant les violations des droits humains dans le sport, en particulier celles commises à l'encontre des enfants et des femmes. Pour lutter contre ces violations, les ministres ont donné mandat à l'APES de continuer à soutenir les États et les organisations sportives dans la définition et la mise en œuvre de politiques de protection des enfants.

En ce qui concerne les actions de l'APES sur le terrain, je dois bien sûr mentionner plusieurs projets, tels que « Start to Talk » [Commencez à parler], un projet « global » qui rassemble une multitude d'acteurs clés, tant publics que privés, et vise à prévenir les abus commis contre des enfants dans le sport et à identifier les moyens d'y répondre. Le projet propose des campagnes de sensibilisation, des lignes directrices, des feuilles de route, des cours de formation, etc. À ce jour, 9 pays ont lancé une campagne nationale « Start to Talk ». La méthodologie développée dans ce projet est fondée sur des projets antérieurs, notamment « Child Safeguarding in Sport » (CSiS), un projet mené conjointement avec l'Union européenne qui visait à créer des « Child Safeguarding Officers » [agents de protection des enfants] dans les pays participants. Un groupe d'experts internationaux sur la sécurité dans le sport, qui fait suite à l'ancien groupe d'experts européens sur la violence sexuelle dans le sport, a été créé. Ce groupe est un point d'accès unique à une expertise pluridisciplinaire (chercheurs, décideurs, spécialistes, etc.) couvrant toutes les formes de violence et d'abus commis à l'encontre des enfants dans le sport.

Chacun de ces projets réunit des pouvoirs publics, des organisations sportives, des ONG, des chercheurs et des praticiens au sein de comités de pilotage. C'est la force et l'avantage de l'APES : il permet de

rassembler tous les principaux acteurs et de développer une approche horizontale, multisectorielle et pluridisciplinaire pour rendre les initiatives et les actions plus efficaces que des actions isolées.

Je tiens également à mentionner brièvement les conventions plus « générales » du Conseil de l'Europe ; même si elles ne visent pas directement la thématique du sport, elles fournissent également des lignes directrices sur les droits et la protection des enfants et des femmes. Il s'agit notamment des conventions sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants, la traite des êtres humains, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Je pourrais également mentionner la recommandation du Comité des Ministres de 2009 sur les stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence, selon laquelle « [i]l incombe à l'État de faire naître une culture des droits de l'enfant et un sentiment de responsabilité à l'égard des enfants chez tous les professionnels qui, dans l'exercice de leur profession, sont au contact des enfants ».

Comme vous pouvez le constater, de nombreux cadres de référence, lignes directrices et outils ont été développés par l'APES sur la base de ces normes. Il appartient maintenant aux différents acteurs de se les approprier et de les mettre en œuvre avec le soutien de l'APES.

Le Conseil de l'Europe a également signé en 2018 des protocoles d'accord avec la FIFA et l'UEFA, en particulier pour poursuivre la coopération sur la protection des droits des enfants. En outre, le Conseil de l'Europe collabore à l'élaboration du programme « FIFA Guardians » conçu pour améliorer les normes de protection des enfants dans le football et il participe au projet de la FIFA visant à créer un organisme mondial indépendant chargé d'enquêter sur les cas d'abus et d'en assurer le suivi. Le thème de la protection des enfants dans le sport devient de plus en plus important, tant dans le débat public que dans la pratique, et à cet égard, je ne peux que saluer l'initiative du CIO d'allouer un fonds de 10 millions de dollars par cycle olympique pour renforcer la prévention et la surveillance des abus dans le sport.

Je dois dire qu'à l'APES, nous avons observé ces dernières années un intérêt croissant de la part des autorités publiques et du mouvement sportif pour les travaux menés en matière de violences et toutes formes d'abus envers les enfants dans le sport. Six pays (France, Allemagne, Grèce, Italie, Monténégro et Espagne) se sont associés au projet « Child Safeguarding in Sport and Combating Hate Speech in Sport », 9 ont lancé une campagne nationale « Start to talk » (Espagne, Pays-bas, Portugal, Norvège, Finlande, France, Croatie, Géorgie, Grèce). Des feuilles de route nationales ont été mises en place en partenariat avec le mouvement sportif et les ONG. Le succès de certains projets, comme « Start to Talk », et les demandes croissantes des autorités publiques pour un support de l'APES ont pour conséquence que malheureusement aujourd'hui nous sommes à la recherche de sources de financement pérennes pour permettre à « Start to Talk » de répondre à toutes les demandes.

Je pense qu'aujourd'hui de plus en plus nombreux sont les gouvernements à avoir compris l'importance et l'urgence du sujet.

Je pense essentiel de s'engager dans un partenariat avec les organisations sportives et les autorités publiques nationales, et l'APES constitue la plateforme adéquate pour soutenir les diverses actions et permettre de collaborer pour combler les lacunes actuelles des systèmes sportifs et judiciaires, garantir des systèmes de signalement appropriés et sûrs qui tiennent compte des spécificités des cas d'abus, et renforcer la confiance des victimes et de la société dans un système de justice sportive. Je le répète encore, mais la co-construction des politiques de lutte des abus dans le sport, mélangeant dans une même enceinte acteurs privés et publics permet de dépasser les obstacles habituels que peuvent être d'un côté le respect de la subsidiarité de l'action publique dans le domaine du sport et de l'autre de l'autonomie des organisations sportives. L'APES permet également cette centralisation des outils, cette coordination des actions afin d'éviter que chaque acteur ne fasse les mêmes choses isolément et dès lors l'APES permet de développer des actions complémentaires.

La violence et les abus dans le sport sont des problèmes très répandus qui dépassent les frontières et touchent tous les sports à tous les niveaux, du sport professionnel au sport de masse. Les actions futures possibles de l'APES, en lien avec « Start to talk » par exemple, seraient de contribuer, avec les autorités publiques, à examiner les failles éventuelles dans les législations et politiques nationales, à développer celles-ci si nécessaire et à coordonner les actions des autorités publiques et des organisations sportives. Il s'agirait certainement aussi d'impliquer les parents pour qu'ils n'aient pas le sentiment que les inscrire dans un club de sport c'est mettre leurs enfants en danger.

L'APES pourrait également inviter les autorités publiques à inclure le sport en tant que secteur clé dans les plans d'action nationaux de prévention de la violence, avec un double rôle : la prévention DANS le sport et la prévention PAR le sport. »

Lord Foulkes remercie M. Husting et invite la commission à poser des questions au deuxième groupe d'intervenants.

Mme Hopsu revient sur le Championnat du monde de hockey sur glace qui s'est déroulé en Finlande et évoque la violence qui caractérise ce sport et la culture de la masculinité dans le sport. Elle demande comment faire évoluer cette mentalité.

Mme Ehlert répond que le changement s'amorce pour infléchir ce type de culture dominante et que les joueurs, ainsi que les joueuses, commencent à s'exprimer. Le hockey sur glace est un sport très physique et très dur, mais cela ne doit pas s'étendre en dehors de la patinoire et les choses évoluent doucement.

M. Bonett demande ce que les gouvernements, les parlementaires et les organismes sportifs peuvent faire pour les victimes prennent la parole et témoignent en temps opportun.

Mme Sater salue le rapport de Mme Gray-Thompson, qui constitue une étape positive dans la mise en place du service pour l'intégrité du sport, et évoque la possibilité de mettre en place un médiateur indépendant.

M. Valentin espère vivement que son rapport sera utile et souhaite se concentrer sur les actions importantes à entreprendre et sur les meilleures pratiques. Il demande comment faire en sorte que toutes les parties prenantes échangent entre elles et exercent une réelle influence.

M. McConnell souligne que la FIFA joue un rôle essentiel pour encourager les fédérations à communiquer sur cette question importante. Le hockey sur glace s'est associé à la FIFA à cet égard. Le CIO agira en parallèle, en associant d'autres fédérations, en partageant les meilleures pratiques et en les codifiant dans l'ensemble du mouvement olympique. La cohérence est essentielle et la coopération des gouvernements et des comités olympiques nationaux est cruciale pour assurer la mise en œuvre dans les différentes disciplines.

Mme Ehlert rappelle que l'IHF est dotée de structures veillant à l'intégrité dans le sport et encourage toutes les fédérations à coopérer et à éviter les doublons.

M. Bell confirme que la coopération se poursuit malgré les divergences de vues. Pour que les sportifs se manifestent et s'expriment, ils ont besoin d'institutions indépendantes et crédibles en lesquelles ils peuvent avoir confiance. Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de suivi et d'exécution plus efficace, probablement à l'échelle mondiale.

M. Evra indique que sa propre mère lui a demandé de ne pas parler des abus qu'il a subis. La confiance dans les institutions est essentielle, de même qu'une forte détermination à faire bouger les lignes, comme celle qui l'a animé en tant que joueur de football qui a grandi dans la rue. Les enfants qui subissent une forme quelconque de violence, qu'elle soit sexuelle, psychologique ou physique, risquent de devenir violents, toxicomanes ou alcooliques. Le leadership ce n'est pas servir ses propres intérêts, mais inspirer d'autres leaders et sauver des millions d'enfants.

M. Mason évoque la nouvelle stratégie britannique visant à améliorer l'intégrité du système sportif, qui doit également être orientée vers l'international, et espère que les processus seront indépendants. S'agissant du médiateur, il souligne la nécessité de définir clairement les rôles, les processus et les responsabilités de toutes les parties concernées.

Lord Foulkes souligne qu'il importe d'assurer le suivi des résolutions parlementaires et que c'est là la raison pour laquelle M. John Howell, chef de la délégation britannique à l'APCE, a mis en place un groupe de travail au Royaume-Uni pour interpellier les parlementaires sur certaines questions. Il invite tous les membres à poursuivre cette discussion avec les ministres, les collègues, les associations sportives et à en rendre compte, en l'honneur de tous les intervenants.

Mme Stevenson, en sa qualité de membre du Sports Select Committee du Royaume-Uni et fière supportrice des Wolverhampton Wanderers, revient sur le rôle des organismes sportifs dans l'éducation des enfants et de leurs parents. Elle pense qu'il serait intéressant de comparer les modèles appliqués dans d'autres pays.

M. Smoljak évoque les cas de violence psychologique en République tchèque et le fait que les entraîneurs responsables de ces abus sont très performants et continuent de représenter les syndicats sportifs. La victoire étant leur seule priorité, ils ne cherchent pas à promouvoir un environnement sportif sain. Or cela doit changer.

Mme Hart se concentre sur la prévention et l'éducation au sein des clubs sportifs amateurs. Les écoles primaires jouent également un rôle important en attirant l'attention des enfants et des parents sur les problèmes susceptibles de se poser. Au Royaume-Uni, des référents chargés des questions de prévention interviennent dans les écoles.

M. Husting convient que la bonne gouvernance dans le sport doit rester une priorité pour les gouvernements, au même titre que la durabilité du sport et la lutte contre le trucage de matchs. La lutte contre le dopage se pose en référence, au regard notamment du système de protection des lanceurs d'alerte et de la possibilité d'effectuer un signalement anonyme par l'intermédiaire de plusieurs organisations et sites web. L'APES est très engagé sur ces questions, notamment la lutte contre la violence dans les stades. La violence et les abus dans le sport sont des problèmes qui dépassent les frontières et qui exigent une action plus cohérente et une coopération accrue au niveau international afin d'éviter la dispersion des efforts et les actions isolées. Les organisations sportives sont très attachées à l'autonomie du sport et du fait du principe de subsidiarité, l'action des pouvoirs publics est limitée, d'où l'importance de mettre en place une plateforme de coopération.

M. McConnell souligne que si la pratique du sport est un droit humain, la pratique du sport dans un environnement sans danger en est un autre. Il est de notre responsabilité collective de combler les écarts potentiels entre les pouvoirs publics et le sport. La coordination est essentielle et elle seule permet d'être efficace au niveau central et d'empêcher que ces cas ne se produisent au niveau local.

Mme Ehler évoque le plan quinquennal et décennal de la Fédération internationale de hockey pour s'attaquer à ce problème, qui prévoit le déploiement de programmes d'entraînement pour former les joueurs et les nouveaux entraîneurs et l'élimination de ceux qui ne se conforment pas aux règles, et ainsi créer un effet dissuasif dans l'écosystème de l'IHF. Elle convient de la nécessité d'éduquer les enfants en commençant par le système scolaire et d'exhorter les autres sports à suivre ce modèle.

M. Bell revient sur de précédents cas de dissimulation, le manque de volonté politique, l'incapacité à prendre les victimes au sérieux et la défiance à l'égard du système. Ces problèmes se manifestent dans tous les sports et il conviendrait d'en dresser un tableau cohérent afin qu'ils soient traités par des institutions compétentes et inspirant confiance aux sportifs et aux enfants. Il s'agit simplement de savoir si c'est là une priorité pour le monde du sport.

M. Evra regrette que les présidents des clubs de football ne soient pas suffisamment sensibilisés à ces questions : ils ont tendance à faire peu de cas de ce type de plaintes, y compris des questions de discrimination des personnes LGBTQ. Il aspire véritablement à aider les personnes à se sentir en sécurité et à améliorer le système.

Mme Jasriel fait observer que les politiques de lutte contre le dopage sont extrêmement dissuasives et qu'il faudrait s'en inspirer pour mettre en place un système qui inciterait les victimes de violence à se manifester et à parler.

Lord Foulkes estime que cette réunion de travail a été productive et espère que tous les participants y donneront suite.

La présidente confirme l'énergie positive dont ont fait preuve tous les participants et espère qu'ils poursuivront la discussion une fois de retour dans leur capitale. Elle propose de prendre une photo de groupe.